

Nous trouver : Mairie de Dingy-en-Vuache 513 Route de la Mairie 74520
Dingy-en-Vuache
04.50.04.21.13

Tél:

e-mail:

accueil@dingy-en-vuache.fr

[\(Plan\)](#)

Arrivée dans notre commune

Afin de vous faciliter votre arrivée à Dingy en Vuache, vous trouverez ci-dessous les premières démarches à effectuer .

□ Il faut informer de son changement d'adresse auprès de :

-La Poste de votre ancien domicile	La Poste Déménagement
-La Caisse d'Allocations Familiales	www.annecy.caf.fr
-Le Centre des Impôts	http://www.impots.gouv.fr
-Votre Banque, Votre compagnie d'assurances	
-Site Administration	http://www.changement-adresse.gouv.fr

□□□□

□ **Inscription sur les listes électorales:**

L'inscription est obligatoire pour les personnes âgées de 18 ans et plus, de nationalité française. Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire Cette inscription peut s'effectuer toute l'année aux heures d'ouverture de la Mairie, à l'accueil. Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité...).

Depuis le 1er janvier 2019

, une nouvelle procédure a été mise en place sur le territoire. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire directement en ligne sur

<https://service-public.fr>

. Cette méthode est à privilégier pour fournir des renseignements au plus juste.

De plus, les délais pour les inscriptions sur la liste électorale changent. Pour cette année de transition, vous pouvez vous inscrire jusqu'au samedi 30 mars, où une permanence aura lieu de 10h à 12h, pour pouvoir voter aux Elections Européennes qui auront lieu le Dimanche 26 mai 2019.

Enfin, les ressortissants étrangers issus d'un pays de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales, afin de participer à certaines élections (municipales et européennes).

□ **Inscription scolaire:**

Vous devez inscrire vos enfants à l'école et aux différents services périscolaires si nécessaire (cantine, garderie...)

Pour toute information relative à l'école et/ou les services pré-scolaires , cliquez [ICI](#)

▢ **Déclaration du statut de travailleur frontalier :**

Si vous êtes travailleur français ou européen avec une carte de travail , ou travailleur suisse , domicilié sur la commune de Dingy-en-Vuache ou encore travailleur avec la double nationalité suisse-française, pensez à vous faire recenser à la mairie en remplissant le formulaire ci-dessous.. Les fonds frontaliers sont nécessaires à la collectivité pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

IMPORTANT : Le recensement n'a aucune influence sur votre fiscalité !!!!

Téléchargez le formulaire [ICI](#)

▢ **Changement d'abonnement:**

Eau (Communauté des communes du Genevois)
EDF www.edf.fr

▢ **Mise en conformité de la Carte grise**

Le service "cartes grises" de la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois est désormais fermé. Son activité est transférée à la préfecture d'Annecy, au bureau de la circulation.(rue du 30 ème Régiment d'Infanterie - 74034 Annecy, uniquement le matin de 8h30 à 12h30).

□ **Pour l'immatriculation ou le changement de carte grise de votre véhicule, vous pouvez :**

- vous rendre auprès d'un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'intérieur à procéder à des opérations dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules (SÍV) : Professionnels habilités à réaliser sa démarche en ligne via le site internet de la préfecture
- ou transmettre sa demande par courrier à la préfecture, à se présenter aux guichets de la préfecture.

Vous trouverez, à cet effet, pour votre information, tous renseignements concernant l'immatriculation des véhicules ainsi que les imprimés à remplir sur le site internet de la préfecture (www.haute-savoie.gouv.fr)

Les services administratifs de la commune se tiennent à votre entière disposition pour vous aider dans vos démarches

□ **Lien utile:** Pour vos démarches administratives, vous pouvez également utiliser le service de l'État :

<http://www.administration24h24.gouv.fr/> ou appeler le 3939